

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT****HAUTE-LOIRE****Commune de Rosières****DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°3

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation :
21 Novembre 2023L'an *deux mille vingt trois*, et le 28 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Madame Fanny SABATIER*

Présents : Tous les membres en exercice sauf Mme Roselyne BONHOMME ayant donné procuration à M. Eric CEYTE, M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : ACQUISITION DE LA PARCELLE H884 – CLAUSES ADDITIONNELLES

Vu la délibération du 10 octobre 2023 portant sur l'acquisition de la parcelle H884 dans le cadre de l'extension du C.I.S. ;

Madame le Maire rappelle :

La Commune se porte acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée H 884, d'une superficie de 634 m², appartenant à Madame Michèle RÉGNIER dans le cadre des futurs travaux d'agrandissement du Centre d'Incendie et de Secours.

Madame le Maire rappelle les conditions de vente :

- 30€ le mètre carré sur la totalité de la surface de 634 m² soit 19 020€

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais éventuels de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, Madame le Maire propose, à la demande du vendeur, qu'il lui soit attribué et mentionné dans l'acte notarié :

- un droit personnel pour la jouissance permanente de 2 places de stationnement
- un droit de passage dans la parcelle concernée pour accéder au stationnement

Où cet exposé, le Conseil Municipal, près en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'ajout des mentions suivantes à l'acte notarié :

- un droit personnel pour la jouissance permanente de 2 places de stationnement
- un droit de passage dans la parcelle concernée pour accéder au stationnement

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.****Les signatures sont au registre.****Pour copie conforme,**

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le

.....

du

Fanny SABATIER**Maire**